



Valeurs mobilières Banque Laurentienne

RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE

Le Budget 2020 du Québec

Il y a un an, le gouvernement de la CAQ publiait son premier budget axé sur la participation au marché du travail et les investissements des entreprises. L'objectif ultime était d'améliorer le potentiel économique de la province. Dans ce [Budget 2020](#), le gouvernement continue de mettre l'accent sur des enjeux à long terme, mais de façon différente. L'environnement est à l'avant-plan. Un montant sans précédent de 6,7 G\$ sur six ans est consacré à la lutte aux changements climatiques. Le gouvernement offre du financement aux projets de transport collectif dans six villes et régions, favorise la décarbonisation du secteur industriel et met en place des politiques qui encouragent la consommation d'énergie renouvelable par les particuliers. Au bout du compte, l'objectif vise à réduire d'ici 2030 les émissions de GES de 37,5 % par rapport au niveau de 1990. Environ les deux tiers du montant de 6,7 G\$ proviennent du programme de dépenses en immobilisations appelé Plan québécois des infrastructures (PQI), lequel cadre parfaitement avec de futures émissions d'obligations vertes.

Risques liés au coronavirus

Avec l'écllosion du coronavirus, le monde se retrouve en territoire inconnu. Il s'agit d'un défi inhabituel pour les gouvernements qui préparent des budgets. Le gouvernement prévoit une croissance du PIB réel de 2,0 % et de 1,5 % en 2020 et en 2021, respectivement. Il importe de mentionner que ces prévisions ont été formulées avant l'importante augmentation du nombre d'infections à l'extérieur de la Chine. Selon un scénario de base optimiste selon lequel l'activité économique mondiale se contractera en mars et en avril et reprendra plus tard au printemps, l'économie du Québec pourrait croître en-deçà de 1,0% plutôt que 2,0 % en 2020. Cela ne serait pas suffisant pour menacer la solidité des finances publiques du Québec.

Augmentation des dépenses et mesures fiscales pour soutenir l'économie

Le gouvernement a décidé d'utiliser la provision pour éventualités annuelle de 100 M\$ incluse dans les budgets précédents, un montant modeste par rapport au programme de dépenses de 119 G\$. Pour soutenir l'économie, le gouvernement accélère les dépenses de programmes pour l'exercice 2020-21 par rapport à ce qui était prévu dans la mise à jour économique et financière de l'automne. Les dépenses de portefeuilles devraient augmenter de 5,1 % pour l'exercice 2020-21, une accélération par rapport au taux de 2,9 % prévu dans la mise à jour économique et financière de l'automne 2019. Cette augmentation fait également suite à un bond de 7,4 % pour l'exercice 2019-20. Une partie du nouveau financement annoncé aujourd'hui sera versée ce mois-ci, une autre façon de contrebalancer le ralentissement provoqué par le virus. Des taux d'intérêt plus faibles que prévu et une dépréciation du dollar canadien pourraient faire office de contrepoids : entraîner une baisse des dépenses et une hausse du revenu nominal, respectivement.

Au-delà des dépenses gouvernementales, Québec compte sur plusieurs éléments pour soutenir l'économie en cette période de crise. Premièrement, le PQI constitue un autre outil pour soutenir l'économie et contrebalancer l'incidence négative du coronavirus. Il s'élève maintenant à 131 G\$ entre 2020 et 2030, une augmentation de 15,1 G\$ par rapport au plan de 2019-29. Deuxièmement, depuis le dépôt du budget le 10 mars dernier, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures fiscales exceptionnelles : la date limite pour produire et transmettre la déclaration de revenus [est reportée au 1er juin 2020](#) et la date limite pour payer un solde est le 31 juillet 2020, les remises de TVQ sont [repoussées jusqu'au 30 juin](#) et [\\$2,5G](#) ont été rendus disponibles pour soutenir les entreprises en difficulté.

Des bases solides pour préserver l'équilibre budgétaire

Heureusement, les assises économiques du Québec étaient très solides avant la crise de la Covid-19. Le taux de chômage s'est maintenu sous la barre des 5 % pendant la majeure partie de 2019. La croissance impressionnante de 2,8 % du PIB réel a généré une hausse inattendue de 1,5 G\$ des recettes fiscales pour l'exercice 2019-20. Le

coût du service de la dette a également été révisé à la baisse de 1,2 G\$. Ces événements ont compensé la perte estimative de 0,6 G\$ liée au placement dans la C-Series. Globalement, l'excédent est estimé à 4,5 G\$ pour l'exercice 2019-20 (prévision de 2,5 G\$ dans le Budget 2019). Après les versements de 2,6 G\$ au Fonds des générations, l'excédent s'établit à 1,9 G\$. Pour l'exercice 2020-21, un budget équilibré est prévu après les versements de 2,7 G\$ au Fonds des générations.

Les négociations visant de nouvelles conventions collectives entre les membres du secteur public et le gouvernement se poursuivent. Les conventions collectives actuelles prendront fin le 31 mars. Le cadre financier sur cinq ans suppose une augmentation de 9 % de la masse salariale des employés du gouvernement sur cinq ans. Le coût total est estimé à 3,7 G\$ par année une fois le cadre entièrement mis en œuvre. L'offre a été présentée par le Conseil du trésor aux représentants syndicaux des secteurs public et parapublic en décembre dernier.

Le Québec atteint son objectif de réduction de la dette plus tôt que prévu

En moyenne, des excédents de 2,8 G\$ ont été enregistrés au cours des cinq dernières années, ce qui a réduit le fardeau de la dette du Québec à un niveau inférieur à celui d'avant la récession de 2008-09. Un fait saillant important réside dans le fait que l'objectif de réduction de la dette a été atteint avec plusieurs années d'avance : le ratio dette brute/PIB est passé sous la barre des 45 %, à 43 % pour l'exercice 2019-20, soit cinq ans plus tôt que prévu. Le ratio déficit accumulé/PIB devrait diminuer pour s'établir à 17 % pour l'exercice 2022-23, soit trois ans plus tôt que prévu. Le gouvernement a l'intention d'établir une nouvelle cible de réduction de la dette et le rythme auquel elle devra être atteinte.

Pour l'exercice 2019-20, le programme d'emprunt s'est élevé à 20,0 G\$, dont 6,3 G\$ en préfinancement. La part des emprunts effectués à l'étranger a été plus élevée (35 % pour l'exercice 2019-20, comparativement à une moyenne de 21 % au cours des dix dernières années). Les besoins d'emprunt chuteront à 13,9 G\$ pour l'exercice 2020-21, mais ils pourraient s'avérer plus élevés selon les activités de préfinancement et le ralentissement économique lié au coronavirus. Les remboursements d'emprunts prévus pour l'exercice 2021-22 entraîneront une hausse du programme de financement (27,1 G\$). À noter que cinq émissions obligations vertes, totalisant 2,8 G\$, ont été faites depuis 2017, dont 0,5 G\$ en février dernier. Le gouvernement a l'intention de continuer à émettre régulièrement des obligations vertes.

En résumé, le budget 2020 met l'accent sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et stimule les dépenses à court terme. Le budget de 2020 n'est pas axé sur les allègements fiscaux pour les particuliers, ce qui reflète probablement les diverses réductions d'impôt des années précédentes et la forte croissance du revenu disponible des ménages. De plus, il n'y a rien de nouveau à signaler en ce qui concerne le marché du logement dans ce budget. Il semble que le gouvernement ne souhaite pas imposer de taxe visant les acheteurs étrangers ou de taxe sur les logements inoccupés. Ce point de vue est soutenu par la faible part des transactions immobilières impliquant des acheteurs étrangers (2,6 % en 2019, soit moins que le taux de 3,4 % de 2018). Enfin, les entreprises pourront profiter d'un nouveau crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation appelé C3i qui leur permettra d'effectuer des achats d'équipement de fabrication, de matériel et de logiciels.

Sébastien Lavoie | Économiste en chef

514 350-2931 | lavoies@vmbi.ca

Le présent document est publié à titre d'information seulement. Il ne doit pas s'interpréter comme un guide de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'achat des titres qui y sont mentionnés. L'auteur est un employé de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL), une filiale en propriété exclusive de la Banque Laurentienne du Canada. L'auteur a pris toutes les mesures usuelles et raisonnables pour vérifier si les renseignements qui figurent dans le présent document sont tirés de sources considérées comme étant fiables et que les procédures utilisées pour les résumer et les analyser sont fondées sur les pratiques et les principes reconnus dans le secteur des placements. Toutefois, les forces du marché sous-jacentes à la valeur des placements peuvent évoluer de façon soudaine et importante. Par conséquent, ni l'auteur ni VMBL ne peuvent donner quelque garantie que ce soit en ce qui concerne l'exactitude ou l'intégralité de l'information, de l'analyse et des opinions qui figurent dans le présent document ou leur utilité ou pertinence dans une situation donnée. Vous ne devriez pas effectuer de placement ni procéder à une évaluation de portefeuille ou à toute autre opération en vous fondant sur le présent document. Vous devriez plutôt consulter au préalable votre conseiller en placement, qui peut analyser les facteurs pertinents à un placement ou à une opération proposés. VMBL et l'auteur se dégagent de toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de tout préjudice découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu contrevenant à la présente clause. Le présent rapport, y compris l'information, les opinions et les conclusions qui y figurent, en totalité ou en partie, ne peut être distribué, publié, mentionné ou reproduit de quelque manière que soit sans le consentement écrit préalable de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.